

Conseil d'administration  
Séance du 20 novembre 2018

Délibération n°1  
Portant **approbation** du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2018

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 à L712-3,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide:

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 30	Pour : 23
Nombre de membres présents : 18	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 5	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 7	Non participation : 0

**Article 1<sup>er</sup>** : le procès-verbal de la séance du 16 octobre est approuvé.

**Articler dernier** : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de l'Université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 24 janvier 2019  
Publié le : 4 février 2019